

CNPS
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale



NSIF
National Social Insurance Fund



N° 14

30 JUN 2022

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale porte à la connaissance des fonctionnaires et autres agents de l'Etat que l'attestation de non perception des allocations familiales (ANPAF) est désormais disponible en ligne sur le site web www.cnps.cm, dans la rubrique « SERVICES EN LIGNE », onglet « Attestation de non perception des allocations familiales ».

Les intéressés devront y déposer une copie scannée de la demande signée, ainsi que les copies scannées des actes de naissance des enfants. La délivrance dudit document est subordonnée au paiement en ligne de la somme de 1500 FCFA par demande.

Toutefois, il est à noter qu'il sera délivré le cas échéant, une seule attestation par demande reçue et indépendamment du nombre d'enfants concernés.

Par ailleurs, en lieu et place de la signature manuscrite, le document généré par le système a dorénavant deux QR-Codes pour son authentification. Il sera également possible à une tierce personne désignée d'avoir accès à la plateforme pour des vérifications éventuelles.



*Noël Alain Olivier Mekuti
Mwondo Akame*